Brèves Municipales n°4

Le Mot du Maire

Ces nouvelles brèves municipales sont l'occasion de vous présenter les grandes lignes du budget de la commune. Nous faisons face à une conjoncture défavorable avec un désengagement de l'Etat sur le financement des collectivités locales sans précédent, 1.5 milliards d'euros en 2014, 3.7 milliards d'euros en 2015.

La crise nous impose donc de trouver de nouvelles solidarités territoriales entre les communes, et nous réfléchissons au sein de la communauté de communes du Miey de Béarn, à un schéma de mutualisation sur différents domaines.
Si la rigueur budgétaire est le premier de nos devoirs, l'austérité budgétaire est un écueil à éviter si l'on veut que notre village garde ses atouts et son attractivité. Vous découvrirez ainsi dans ces brèves les travaux et aménagements réalisés ces derniers mois, mais aussi ceux en cours cette année.

A quelques semaines des vacances d'été, je souhaite renouveler aux équipes éducatives (animatrices périscolaires, enseignants, personnels associatifs et bénévoles) tous mes remerciements pour l'investissement dans le projet des nouveaux rythmes scolaires, et plus particulièrement l'association Fontaine de Jouvence, l'association Bougarber Pilota, et les parents d'élèves. Chaque semaine, les enfants sont accueillis dans les différents ateliers et peuvent participer à des activités variées et adaptées à leur âge. Nous allons poursuivre dans cette voie, tout en maintenant nos efforts pour améliorer encore davantage le fonctionnement, dans l'intérêt des enfants.

Corinne Hau
Maire de Bougarber

Appel au civisme

Les déjections canines représentent une atteinte désagréable et malsaine à l'environnement. Certains propriétaires de chiens l'ont compris et agissent en conséquence.
D'autres sont indifférents à cette nuisance qu'ils ne supporteraient pas chez eux. Merci aux propriétaires d'animaux de respecter les espaces verts publics.

Plan canicule 2015

La plate-forme téléphonique "canicule info service" est accessible au 0800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe). En cas de canicule, quelles sont les recommandations ?
Protéger son habitation (isolation thermique des murs, volets extérieurs et stores, ventilateurs et climatiseurs, pains de glace et sacs de glaçons à proximité...), se protéger (ports d'habits amples, légers et clairs, utilisation de ventilateurs et de brumisateurs, prise répétée de douches fraîches, repos pendant les heures les plus chaudes, hydratation régulière, fruits et légumes crus de préférence, activité physique limitée...)

Ma commune, Ma santé

Cette action réservée aux administrés de notre commune, permettra à tous d'accéder à une complémentaire santé aux meilleures conditions, grâce au principe de mutualisation proposé par l'association loi 1901 ACTIOM. Cette offre est une réponse aux besoins de mutuelle santé des administrés non couverts, ou plus simplement en recherche d'amélioration de leur pouvoir d'achat.

Permanence en mairie le jeudi 18 juin de 14h à 17h

Informations Mairie

Pour nous contacter :
05 59 83 20 21 – 05 59 83 28 85 (fax)
mairie.bougarber@wanadoo.fr et www.bougarber.fr

Ouverture de la mairie au public
Le lundi, mardi et vendredi après-midi de 14h00 à 17h30
Le mercredi matin de 9h00 à 12h00

Durant les mois de Juillet et Août
Les horaires seront aménagés et communiqués
sur le panneau d'affichage devant la mairie et via le site internet

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses liées au fonctionnement courant de la collectivité.

Elles regroupent principalement :

- les frais de rémunération du personnel ;
- les dépenses d'entretien et de fourniture ;
- les frais de fonctionnement divers correspondant aux compétences de la collectivité ;
- les intérêts de la dette, c'est-à-dire les intérêts des emprunts.

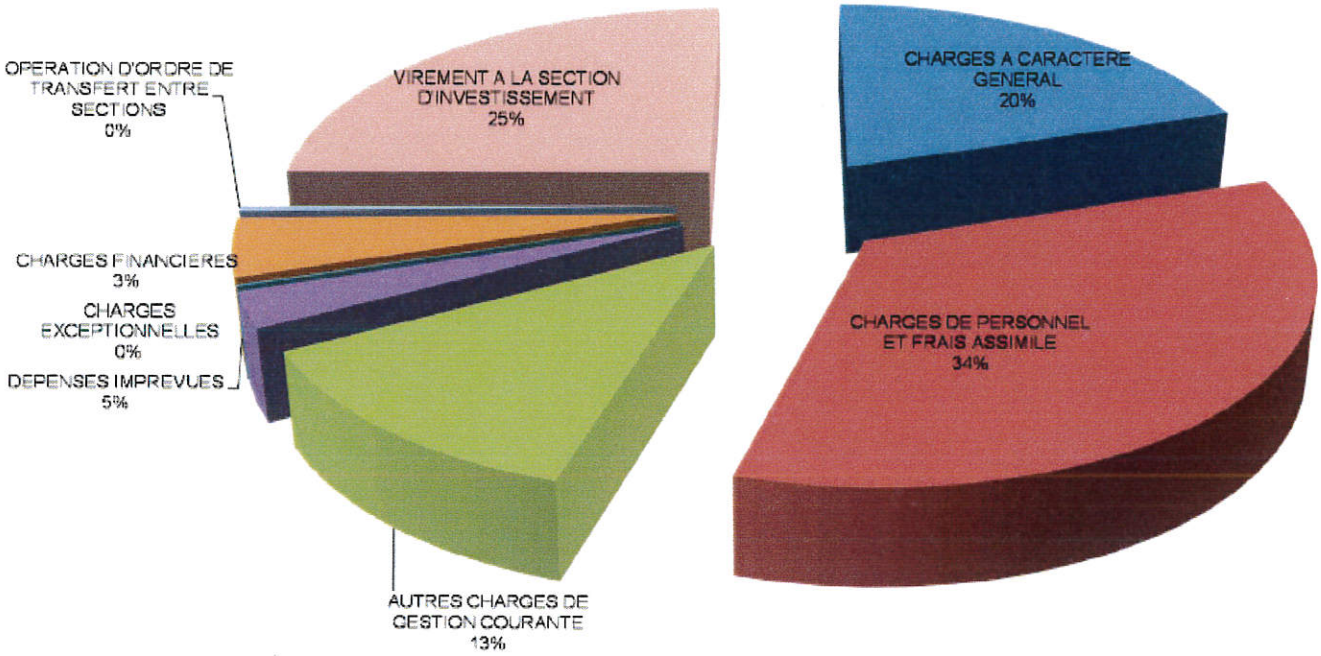

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement proviennent :

- de la fiscalité directe locale (notamment taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti, taxe professionnelle jusqu'en 2009);
- des dotations versées par l'État ;
- des ressources d'exploitation des domaines ;
- des produits financiers.

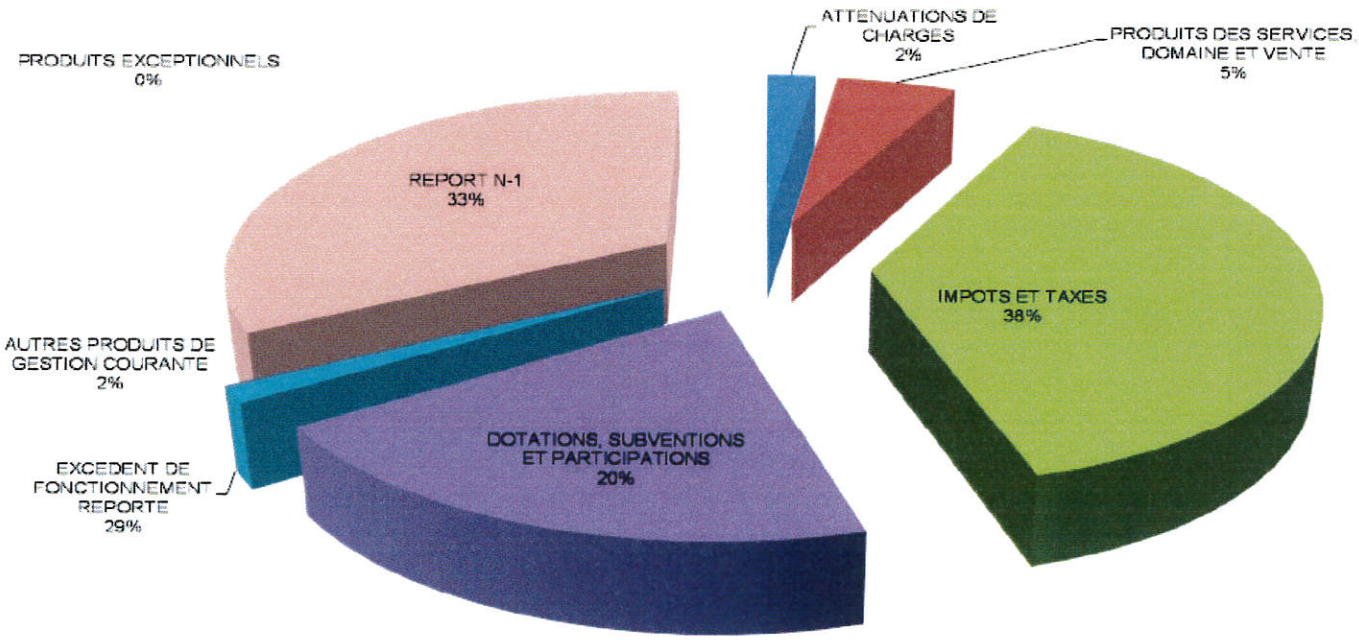

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement concernent des opérations en capital.

Elles comprennent :

- les remboursements d'emprunts ;
- les prêts et avances accordés par la collectivité ;
- les dépenses directes d'investissement (acquisitions mobilières et immobilières, travaux neufs, grosses réparations)

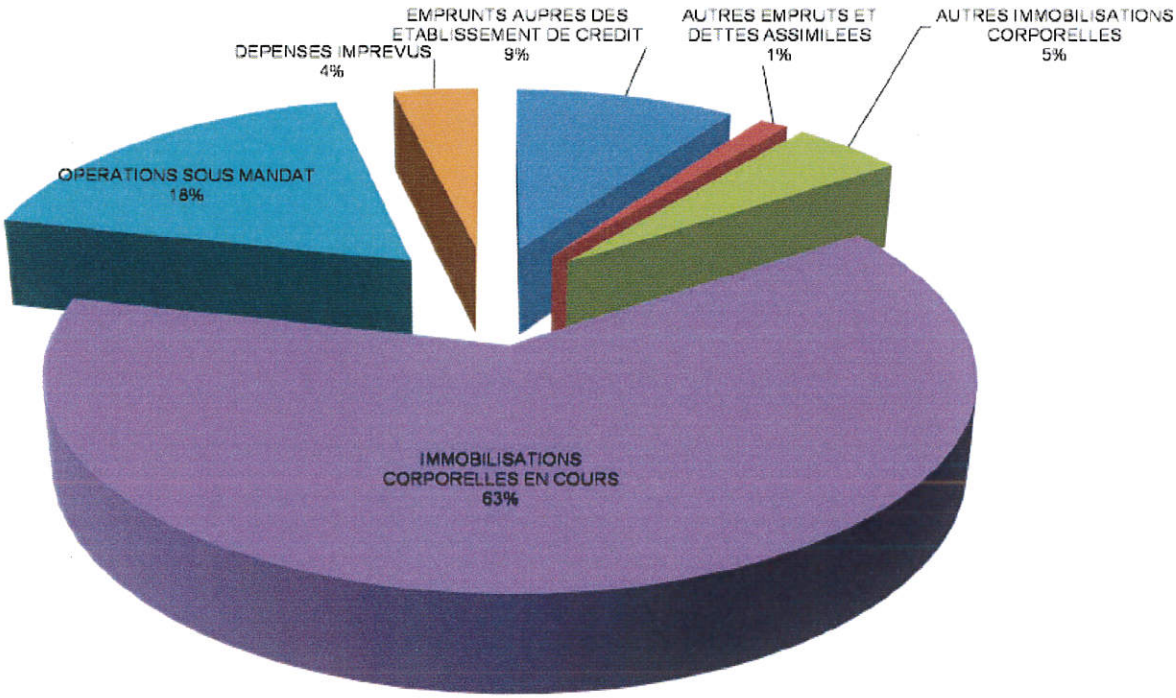

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles sont constituées des dotations et subventions, tels que les fonds de la compensation de la TVA (FCTVA), la dotation globale d'équipement (DGE), les autres subventions d'investissement et les emprunts.

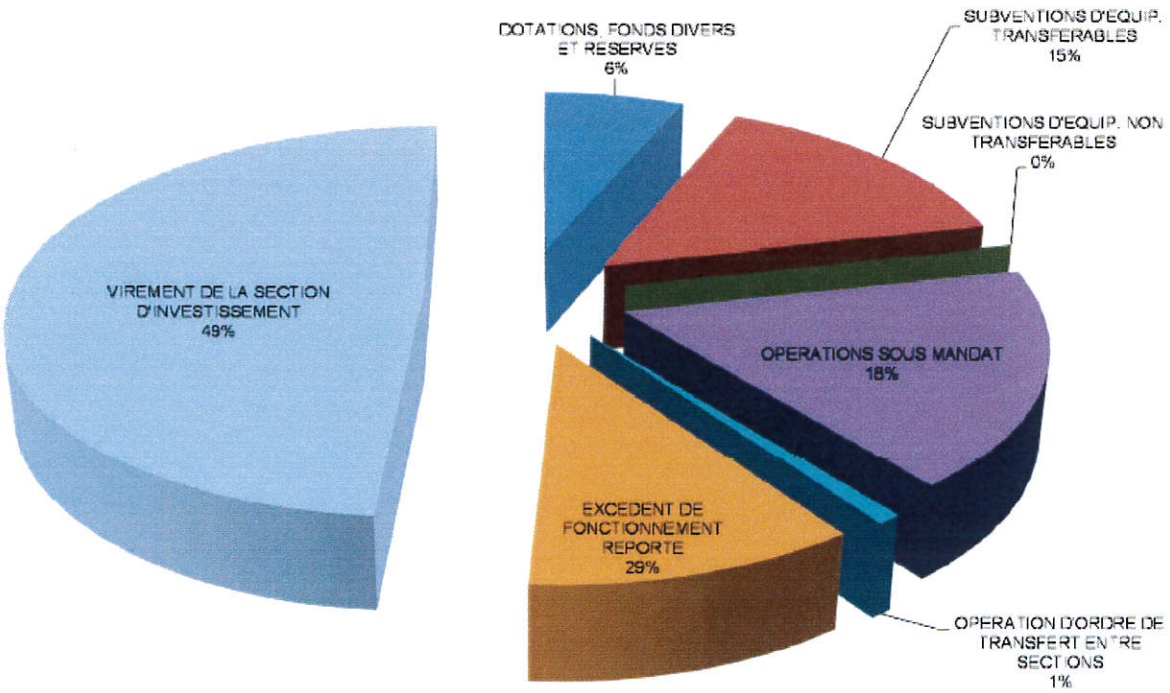

Info

A la rentrée 2015, le Conseil Général a donné son accord pour la création d'un nouvel arrêt de bus pour la desserte du collège d'Artix, au Relais du Pont Long, Route de Sault de Navailles.

Rappel

Les factures de cantine et garderie sont établies à terme échu, en fonction de la consommation réelle de l'enfant, déclarée par les agents communaux.

Remises directement dans les carnets ou les cartables des enfants, ces factures doivent être payées impérativement avant le 24 de chaque mois. Passé cette date, votre facture sera considérée comme impayée, et entraînera l'émission d'un « avis de somme à payer » envoyé par le Trésor Public. Son règlement devra être effectué directement à la Trésorerie de Lescar, 1 rue Alfaz Del Pi.

Ecole et rythmes scolaires

Au terme de cette première année de mandat et conformément aux engagements pris, l'équipe municipale a mis l'accent sur l'accueil et la qualité des services municipaux. En conséquence, le bien-être et la sécurité des enfants restent au centre des préoccupations.

Par ailleurs, la baisse des dotations de l'Etat a eu pour effet de diminuer les recettes et d'augmenter les dépenses de fonctionnement, principalement sur l'école en raison de la mise en place des rythmes scolaires.

La municipalité a toutefois décidé de maintenir la gratuité des activités périscolaires, de l'étude surveillée et du transport vers l'accueil de loisirs d'Uzein à la prochaine rentrée scolaire.

Rétrospectives année scolaire 2014-2015

- Renforcement des effectifs sur le temps de garderie
- Mise en place d'activités périscolaires gratuites
- Transport gratuit vers l'accueil de loisirs d'Uzein le mercredi
- Mise en place d'une étude surveillée gratuite
- Baisse du prix du repas cantine de 3.37€ à 3.10€
- Heure avancée pour la sieste des enfants en maternelle
- Séparation des toilettes filles et garçons

En vue d'améliorer la qualité des services de l'école, une enquête de satisfaction et une fiche d'inscription ont été adressées aux parents au mois de mai. Les résultats de l'enquête seront affichés sur le panneau d'information de l'école avant les vacances.

Projets rentrée scolaire 2015-2016

Instauration d'un projet pédagogique territorial (PEDT) qui relève de la compétence de la collectivité. Il formalisera, à travers une convention de mise en œuvre, une démarche permettant à la commune de Bougarber de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.

Changement d'horaires des TAP (activités périscolaires) qui seront répartis sur le mardi et le vendredi de 15h30 à 17h.

Les enfants de maternelles participeront aux TAP **uniquement le mardi** afin de permettre aux parents de les récupérer plus tôt le vendredi et respecter un rythme plus allégé de l'enfant sur le dernier jour de la semaine.

Recherche de nouveaux intervenants pour les TAP en vue de varier les activités.

Suppression de la garderie du mercredi entre 12h et 12h30 en raison du nombre insuffisant d'enfants.

Travaux

Dès le début de l'année 2015, la municipalité a engagé la rénovation d'une partie de son éclairage public largement subventionné par le Syndicat D'Energie des Pyrénées Atlantiques. Principalement des travaux de renforcement et de sécurisation.
Dans les prochaines années, d'autres travaux électriques seront exécutés grâce à l'aide du SDEPA, comme la remise en conformité des bâtiments communaux suite aux rapports APAVE de 2013, la sécurisation des coffrets des pylônes d'éclairage du stade, ou encore la sécurisation des coffrets électriques des vestiaires et du stade.

Concernant la voirie, la communauté de communes du Miey du Béarn va faire de l'entretien de la commune une de ses priorités, le montant des travaux s'élevant à 59 000,00 €.

Nos voies concernées :
Chemin Laplace
Place de la Mairie
Impasse Laulhère
Lotissement Ranque
Chemin Roundelle
Chemin Liret
Chemin Busos
Impase Hillou
Lotissement Fourcade
Chemin du Lac.

Un programme d'empierrement sur les chemins communaux sera également mis en place par la municipalité.

La Mairie sera réaménagée à l'automne, le projet sera confié à la maison des communes
Les travaux s'élèvent à 68 000,00 € et seront subventionnés en partie (Conseil Général, DETR...)

Les travaux de réparation du beffroi du clocher, y compris la remise aux normes du système électrique, sont programmés en juin et confiés à l'entreprise Heurelec (Irissarry 64780) pour un montant de 8 790,00 €.

Vie Associative

ARTS PLURIELS

L'association Arts pluriels a clôturé sa saison sur la scène des Arcades, comme elle l'avait commencé, avec du théâtre, et c'est la troupe locale " l'Art de Bou " (adultes et enfants) dirigée par Cyrille Wisniewski qui a bouclé la boucle, connaissant un franc succès avec une salle remplie jusqu'aux cintres !

L'assemblée générale qui aura lieu le jeudi 18 juin à 20h30, salle des associations au centre socio culturel, sera l'occasion d'un changement notoire : Philippe GRAEFF qui a été avec d'autres aux manettes depuis la création de l'association il y a dix-huit ans, passe la main à une nouvelle équipe jeune et enthousiaste et il en profite pour remercier tous ceux et celles qui ont soutenu la programmation du spectacle vivant à Bougarber sans interruption depuis 1997 : ils se reconnaîtront !

Etat-Civil de janvier à mai 2015

Naissances

3 février : Maëly LATAPIE
8 février : Mathys VINAS-BAIAO
12 février : Raphael CARRERE
5 mars : Théo GONZALEZ
28 avril : Kayden DRY TORRES
9 mai : Emma SOARES FREDERICO

Mariage

13 avril : Claude Edward DRY et Maria de los Angeles TORRES RONDA

Décès

25 avril : Jean LAPORTE

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Le CCAS est un établissement public administratif communal. Il possède son conseil d'administration avec un budget propre, anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune.

Ses missions :

- Le CCAS se mobilise dans des actions de prévention, d'aide, d'accompagnement, de soutien, de lutte contre l'exclusion. Ses actions s'orientent vers les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, l'enfance, la jeunesse, les familles.
- Le CCAS exerce ses missions en liaison étroite avec les institutions publiques et privées (CAF, MSA, associations).

Les actions et les interventions du CCAS au titre de l'aide sociale ne peuvent concerner que des personnes résidant dans la commune sous la forme de prestations (aide à la scolarité, aide d'urgence) ou en nature.

Le CCAS peut proposer un service de portage/livraison à domicile après que l'administré en ait fait la demande auprès d'un prestataire.

Deux membres du CCAS vous accueilleront de 18h à 19h à la mairie le 1er jeudi de chaque mois.
Il est aussi possible que les membres du CCAS se déplacent au domicile des personnes qui en font la demande.

Deux assistantes sociales s'occupent du secteur de Bougarber, voici leurs coordonnées :
Mme VERCAUTEREN, régime général au 05 59 72 03 03
Mme ETCHEVERRY, régime agricole au 05 59 92 39 42.

Après - midi festif

Dans le cadre de l'atelier JEUNES, Fanny, Océane et Pauline aidées par les membres du CCAS, ont proposé aux jeunes et leur famille des jeux le jeudi 23 avril de 15h00 à 17h00. 25 enfants ont pu exercer leur adresse sur le stand des pigeons tenu par Jean-Pierre, profiter de l'atelier maquillage d'Océane, du parcours d'équilibre de Pauline, du bowling de Fanny. Des chansons et d'autres animations proposées par Françoise ont complété cette journée. A l'issue de cette après-midi, toutes et tous ont pu déguster les gâteaux préparés par les parents et les adhérents du Club de Jouvence.

Repas des aînés

Samedi 18 avril, à la salle des Arcades, les membres du CCAS ont accueilli 70 personnes pour le traditionnel repas offert par la municipalité aux aînés de la commune. L'âge minimum pour être convié a été rehaussé à 65 ans, compte tenu de l'âge légal de la retraite.

L'organisation de cette journée conviviale a été assurée par les membres du CCAS, accompagnés par Fanny, Océane et Pauline, 3 bougarbésiennes dans le cadre d'un atelier JEUNES. L'apéritif avait été préparé par le VIVAL, le repas par M. Broussé, et le dessert confié à Mag'Ourmandise64.